



RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00774

Numéro SIREN : 423 353 531

Nom ou dénomination : FINANCIERE I.C.I.

Ce dépôt a été enregistré le 17/03/2014 sous le numéro de dépôt 3064

Déposé au Greffe

le 17 MAR. 2014

sous le N° 3064

RCS N° 99 B 774

**Rapport du commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la société
SARL FINANCIER ICI
en société par actions simplifiée**

SARL FINANCIERE ICI

**Siège Social : Les Champs d'Avaux
44830 BOUAYE**

Jean Luc GIRARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Rapport du commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la société
SARL FINANCIERE ICI
en société par actions simplifiée**

Mesdames et Messieurs les associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 19 Février 2014, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société découlant de l'exploitation :

- des comptes annuels arrêtés au 31 Mars 2013,
- des prévisions de résultat de l'exercice en cours tant pour la société que pour les participations détenues,
- des autres éléments d'appréciation obtenus,

tels que nous avons pu les analyser, n'appelle pas d'observation de notre part.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler, par sondages, les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à CHOLET,

Le 10 Mars 2014

Jean Luc GIRARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Jean-Luc GIRARD

COMMISSAIRE AUX COMPTES